AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1260
FR0000035164-FS0559

16 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BENETEAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juin 2017, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2017, le seuil de 5% du capital de la société BENETEAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 129 880 actions BENETEAU représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,19% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BENETEAU sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 82 789 840 actions représentant 129 492 764 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.